

DÉCENTRALISATION CROUPION



Wilfried Sand-Zantman (Laser-Laec de Montpellier) et **Georges Casamatta**, chercheurs associés à l'Idei.

La nouvelle loi sur les responsabilités locales est présentée comme la pièce maîtresse de l'acte II de la décentralisation. Malheureusement, ce dispositif aux principes généraux louables est mis en place selon des modalités qui créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. En principe, la décentralisation autorise davantage de réactivité aux conditions locales, mais complique la mise en œuvre de projets nécessitant une concertation entre régions. Or la direction

choisie par le gouvernement ne devrait guère permettre de profiter des avantages de la prise de décision décentralisée, alors qu'elle limitera la capacité de l'Etat à conduire des projets interrégionaux.

Le danger vient du flou entourant les modes de financement des nouvelles compétences locales. Les ressources actuelles des collectivités locales proviennent pour plus du tiers des transferts de l'Etat central. Les réformes annoncées vont augmenter cette part, puisque les nouveaux besoins seront couverts par l'Etat. Cette dissociation croissante entre pouvoir de gestion et mode de financement comporte deux risques. N'étant pas res-

ponsables financièrement, les autorités locales peuvent être tentées de laisser les dépenses dériver. De son côté, l'Etat peut utiliser les transferts aux collectivités comme variable d'ajustement et faire retomber sur celles-ci ses difficultés. Les responsables locaux seront à la fois dépendants du centre, et tentés de faire des dépenses sans tenir compte de leurs effets sur la nation.

Le remède consiste à responsabiliser les décideurs locaux en leur laissant la charge du financement. Solution qui risque à la fois de déplaire aux élus locaux, craignant une inflation fiscale dont ils seraient tenus politiquement responsables, et de contribuer à aggraver les inégalités entre régions. Seule une péréquation entre régions riches et pauvres pourrait permettre de corriger ces inégalités.

Conjuguer efficacité économique et maintien de la cohésion nationale nécessite donc à la fois une responsabilisation des décideurs locaux et une incitation au traitement égalitaire des citoyens. Mission impossible sans une refonte de la fiscalité locale et des relations financières entre collectivités locales et Etat central.

“Le danger de la nouvelle loi vient du flou entourant le financement des nouvelles compétences locales.”

Europe prospère, modèles pluriels

Quelles sont les clefs du plein-emploi et de la prospérité ? En ces temps de formation d'un consensus universel dit de Bruxelles-Francfort-Washington, une réponse simple est donnée : il faut laisser le marché accomplir son œuvre bienfaitrice en limitant l'emprise des Etats sur l'économie. Il faut donc contraindre l'action des gouvernements par des règles – stabilité des prix, équilibre budgétaire – et confier à des autorités indépendantes le soin de réguler et d'accroître la concurrence. L'exigence de compétitivité des nations dans un monde globalisé fera le reste, en réduisant la redistribution des revenus par amaigrissement du système de protection sociale, baisse des impôts et des dépenses publiques.

L'étonnant est que ce programme est partout pris au sérieux, en Europe peut-être plus qu'ailleurs, alors même qu'il définit des politiques indépendamment du champ démocratique. Le cadre de la politique économique et structurelle peut-il être indépendant de l'inspiration doctrinale des gouvernements, c'est-à-dire des préférences exprimées par les électeurs ?

Heureusement, il n'en est rien. Il existe une multiplicité de solutions à la question de l'efficacité économique, et chaque pays met en œuvre celle qui lui correspond le mieux. Il n'existe pas de modèle économique universel. Chaque pays semble caractérisé par une structure institutionnelle différente – une combinaison, qui lui est propre, de sphère privée et publique –, pourtant, tous sont presque également riches.

S'il fallait une seule confirmation empirique à cette assertion, on la trouverait dans la corrélation qui existe entre le degré d'ouverture d'une économie et la taille de son gouvernement : plus une économie dépend des marchés mondiaux – typiquement pour les deux tiers de leur PIB pour les petits pays –, plus les dépenses publiques et sociales en proportion de son revenu y sont élevées.

Car les opportunités offertes par la mondialisation vont de pair avec une plus grande exposition aux chocs externes, et les habitants de ces pays ont besoin d'un surcroît de protection pour mieux les saisir. Aussi le marché et la démocratie apparaissent-ils comme complémentaires plutôt que substituables. Le système économique a pour effet d'accroître l'adhésion au régime politique, et la démocratie, en réduisant les insécurités économiques, de rendre les résultats de l'économie de marché acceptables. C'est de cette interaction que procède la multiplicité des « modèles ».



Par Jean-Paul Fitoussi, auteur de « La Démocratie et le marché », Grasset, 2004.